
Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
<i>Introduction</i>	2
4^{EME} EXCUSE : J'AI MA RELIGION (11-16)	3
> Dieu jugera les hommes en fonction de leur éclairage et non de leur étiquette.....	3
<i>Quelques remarques textuelles</i>	4
5^{EME} EXCUSE : JE SUIS CROYANT NON PRATIQUANT (17-24)	5
> Dieu jugera les hommes qui n'appliquent pas ce qu'ils savent	5
<i>Le privilège des Juifs</i>	6
<i>La responsabilité des Juifs</i>	7
6^{EME} EXCUSE : J'AI ETE BAPTISE (2.25-29)	9
> Dieu jugera ceux pratiquent leur foi rituellement et non avec le cœur	9
<i>Conclusion</i>	10

Introduction

- Dans les 2 premiers chapitres de l'épître aux Romains, l'apôtre Paul passe en revue l'ensemble des êtres humains pour démontrer à quel point l'homme est pécheur et inexcusable devant Dieu.
- Au premier chapitre, il a démontré la culpabilité des gens qui refusent de reconnaître l'existence évidente de leur créateur. Il en a montré les conséquences en faisant un catalogue impressionnant des pratiques que nous retrouvons aujourd'hui dans notre société athée (voir 1.29-32).
- Le chapitre 2 sera consacré à une autre catégorie de personnes, plus « respectables », tout au moins plus respectueuses des choses de Dieu.
- Or l'Eglise de Rome accueillait une communauté importante de Juifs convertis ou en devenir. Ces gens, avant d'embrasser le christianisme, avaient eu une vie plus vertueuse que les païens décrits au 1^{er} chapitre.
- Par conséquent, ils avaient tendance à dénigrer les autres croyants, parce que « eux » n'avaient pas commis ou ne commettaient pas de péchés aussi grossiers, répugnants que les païens...
- Paul va leur adresser un message spécifique pour ébranler leurs certitudes religieuses qui leur donnaient la fausse impression qu'ils seraient exemptés du jugement de Dieu.
- Dans les versets 1 à 11, Paul dénonce trois excuses avancées par les Juifs pour échapper à la colère de Dieu :
 1. **Les autres font pire que moi** (v. 1-3) > se croire supérieur en pointant le péché des autres. Celui qui juge les autres se condamne lui-même, il montre qu'il connaît la loi. Mais savoir où se trouve les radars ne fait pas de nous un meilleur conducteur. ☹
 2. **Tout baigne pour moi** (v. 4-5) > croire que la bonté actuelle de Dieu est un signe d'approbation divine. Au contraire, le temps de grâce disponible devrait nous pousser à la repentance (2Pi 3.9). ☹
 3. **Je pratique le bien** (v. 6-11) > croire que la mise en pratique partielle de la loi les sauvera de la condamnation. Il montre que la moralité plus « respectable » des religieux est insuffisante selon le standing de Dieu qui exige la perfection. ☹
- Ces trois manières de se justifier devant Dieu ne peuvent absolument pas exempter les religieux de la condamnation.
- Mais ce n'est pas tout. Dans les versets 11 à 29 Paul va mettre en lumière trois autres mauvaises raisons pour échapper au jugement de Dieu :

Trois autres excuses avancées par les religieux pour échapper au jugement de Dieu (Ro 2.11-29)

4^{ème} excuse : J'ai ma religion (11-16)

> Dieu jugera les hommes en fonction de leur éclairage et non de leur étiquette

¹¹ Car auprès de Dieu, il n'y a pas de considération de personne.

¹² Tous ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui ont péché sous la loi seront jugés par la loi. ¹³ Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu ; mais ceux qui pratiquent la loi seront justifiés. ¹⁴ Quand les païens, qui n'ont pas la loi, font naturellement ce que prescrit la loi — eux qui n'ont pas la loi — ils sont une loi pour eux-mêmes ; ¹⁵ ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs ; leur conscience en rend témoignage, et leurs raisonnements les accusent ou les défendent tour à tour. ¹⁶ C'est ce qui paraîtra au jour où, selon mon Évangile, Dieu jugera par le Christ-Jésus les (actions) secrètes des hommes.

- Les Juifs pensaient qu'ils pourraient échapper au jugement de Dieu parce qu'ils avaient la loi de leur côté, et que leur éclairage les protégeait du jugement de Dieu.
- D'une certaine manière, ils se croyaient à l'abri de tout jugement de Dieu parce qu'ils étaient Juifs de naissance, le peuple élu de Dieu.
- En plus, ils avaient été à l'école du samedi pendant leur enfance et puis ils connaissaient plein de choses sur Dieu. Ils en concluaient que Dieu serait plus indulgent avec eux qu'avec les ignorants qui blasphémaient Dieu en mangeant du porc et en ne respectant pas le repos du shabbat.
- Ils s'appuyaient sur leurs connaissances au lieu de s'appuyer avec foi sur Dieu. Ils vivaient sur leurs acquis et se disaient : Si je suis Juif et que je connais la loi, je ne crains rien, Dieu me protège !!!
- Traduit en langage du 21^{ème} siècle, ils diraient : « **J'ai ma religion, donc je suis sous protection divine** ».
- Première idée fausse que Paul dénonce avec pertinence.
- Pour sa démonstration, Paul va prendre l'exemple de non-Juifs (appelés « *païens* » ou parfois « *gentils* ») qui ne connaissaient pas la loi et qui pourtant semblaient plus proches de Dieu parce qu'ils faisaient naturellement ce qu'elle énonce.
- De prime abord, ce texte est assez troublant car on pourrait penser que le salut s'obtient par les œuvres, qu'on soit religieux ou non. Si vous

pensez cela, alors replongez-vous dans le texte et examinez de plus près.

Quelques remarques textuelles

1. **Dans ce passage, Paul ne parle pas du salut mais du jugement.** Il n'est pas dit que les païens seront sauvés parce qu'ils ne connaissent pas la loi. Le texte ne dit pas cela. C'est normal car l'apôtre a déjà fait la démonstration au chapitre 1 que tous les hommes étaient coupables devant Dieu, car les œuvres de Dieu au travers de la création sont évidentes pour tout le monde, y compris pour les païens.
2. Le texte ne dit pas que les païens respectueux seront épargnés du jugement mais ***qu'ils périront sans la loi***. Le terme « ***périront*** » (*apollumi* en Grec) désigne ce qui est ruiné et qu'on ne peut plus utiliser aux fins auxquelles on le destinait. C'est ce même terme que Jésus a employé pour parler de ceux qui seront jetés dans la géhenne (Mt 10:28). Par conséquent, la perdition n'évoque pas la réjouissance de se retrouver dans le Royaume de Dieu mais plutôt le fait d'être placé loin de sa présence, en enfer.
3. **Le texte ne dit pas que Dieu jugera les païens et les Juifs de la même manière**, ce qui serait injuste pour ceux qui n'ont jamais eu accès à la loi de Dieu. Mais de nouveau, cette section ne parle pas du salut mais du jugement. Le texte affirme que ceux qui ne connaissent pas la loi de Moïse ne seront pas jugés par elle mais seront jugés en fonction de leur connaissance plus limitée de Dieu. Dieu utilisera une autre toise, une autre jauge, un autre étalon, un autre référentiel pour eux.
 - Quelle est ce référentiel ? C'est tout simplement le référentiel que Dieu a mis en chaque être humain : **sa conscience**.
 - Un païen a été pourvu de la même conscience qu'un Juif au départ, à sa naissance.
 - C'est ce que Paul souligne au verset 15b lorsqu'il dit : ***leur conscience en rend témoignage, et leurs raisonnements les accusent ou les défendent tour à tour***.
 - La conscience est une sorte de radar interne, un capteur plus ou moins sensible au péché. Les parents et l'éducation sensibiliseront ou au contraire désensibiliseront ce capteur interne, selon ce qu'ils leur enseigneront.
 - Mais les non-Juifs ont un capteur. La preuve est que ses raisonnements l'accusent ou le défendent selon qu'il fait le bien ou le mal.
 - Quelqu'un qui ne possède pas la loi de Dieu pèche autant que celui qui la possède mais ne le sait pas forcément aussi clairement.
 - La loi révélée à Moïse ne fait qu'amplifier le bruit du péché qui résonne en chacun de nous. C'est un amplificateur. Elle va ainsi révéler la qualité ou la médiocrité du son qui sort de nous.

- Si un non-Juif fait le mal, sa conscience l'accuse et s'il fait le bien elle l'approuve. Voilà son éclairage et son référentiel. Dieu le jugera en fonction de cette loi interne, plus ou moins développée.

EXEMPLE : Avant de connaître Dieu et sa parole, j'avais clairement cette connaissance. Certes ma conscience n'était pas complètement éclairée, elle était même souvent élastique, mais je savais au fond de moi lorsque j'avais fait du mal à quelqu'un ou à cet être que je ne voyais pas mais dont j'imaginai l'existence. Ma culpabilité était bien réelle et ma satisfaction d'avoir fait le bien, aussi.

- Ce qui est rassurant avec Dieu, c'est qu'il juge justement et qu'il ne fait pas de favoritisme. Dieu jugera les gens qui n'ont pas eu le privilège d'entendre clairement l'Évangile en fonction des lumières qu'ils auront reçues.
- Il ne les jugera pour avoir refusé l'offre du salut offert par la grâce et le sacrifice de Jésus.
- Celui qui n'a pas eu le privilège de connaître la loi de Dieu sera jugé selon sa connaissance limitée du Seigneur.
- En revanche, celui qui aura eu accès à la loi de Dieu sera jugé selon la plus grande connaissance qu'il a du Seigneur. Sa part de responsabilité sera d'autant plus grande selon ce que dit Jésus :

Luc 12.47-48 : « ⁴⁷ Le serviteur qui aura connu la volonté de son maître, qui n'aura rien préparé et n'aura pas agi selon sa volonté, sera battu d'un grand nombre de coups. ⁴⁸ En revanche, celui qui ne l'aura pas connue et aura commis des actes dignes de châtiments, sera battu de peu de coups. On demandera beaucoup à qui l'on a beaucoup donné et on exigera davantage de celui à qui l'on a beaucoup confié. »

5^{ème} excuse : Je suis croyant non pratiquant (17-24)

> Dieu jugera les hommes qui n'appliquent pas ce qu'ils savent

¹⁷ *Toi qui te donnes le nom de Juif, qui te reposes sur la loi, qui te glorifies de Dieu,* ¹⁸ *qui connais sa volonté, qui, instruit par la loi, sais discerner ce qui est important,* ¹⁹ *toi qui te persuades d'être le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres,* ²⁰ *l'éducateur des insensés, le maître des enfants, parce que tu as dans la loi la formule de la connaissance et de la vérité ;* ²¹ *toi donc, qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même !* ²² *Toi qui prêches de ne pas dérober, tu dérobes ! Toi qui dis de ne pas commettre adultère, tu commets adultère ! Toi qui as horreur des idoles, tu commets des sacrilèges !* ²³ *Toi qui te fais une gloire de la loi, tu déshonores Dieu par la transgression de la loi !* ²⁴ *Car le nom de Dieu est à cause de vous blasphémé parmi les païens, ainsi qu'il est écrit.*

Le privilège des Juifs

- Les Juifs avaient reçu les oracles de Dieu, la connaissance de la loi. Paul dit que, par la Torah :
 1. ils **connaissaient la volonté de Dieu** (v.18). Oui, on peut connaître la volonté de Dieu dans la plupart des domaines de notre vie. Il suffit de lire la Bible régulièrement. Par son Esprit, Dieu l'utilise pour renouveler notre intelligence et pour nous transformer.
 2. ils étaient **instruits par la loi**, ils avaient été au caté. Pourquoi je dis cela ? Parce que le mot traduit par *instruit* est tiré du grec « *catekoumenos* » dont est tiré le mot **catéchisme**.
 3. ils avaient **la formule de la connaissance et de la vérité** (v.20).
- Autrement dit, les Israélites connaissaient l'essentiel sur :
 - Dieu (ses attributs, sa personnalité, sa volonté...),
 - l'homme (sa nature, son origine, son identité, sa place, ses faiblesses, ses capacités...),
 - la voie du bonheur selon Dieu (la foi, le pardon, l'amour, la miséricorde)
 - les relations humaines et la vie en général (le couple, la famille, l'éducation des enfants, mais aussi le travail, la gestion de l'argent, la gestion du temps, la gestion de son corps et de ses pensées, la gestion des crises, des peurs, des angoisses, des blessures, des abus, du rejet, de la souffrance, de la maladie, de la naissance, de la mort, du mensonge, du péché, du diable et des démons...).
- Bref, les Juifs avaient l'avantage considérable de connaître toutes ces choses, car ils avaient la clé pour comprendre le monde qui les entoure. Ils savaient pourquoi ils étaient là, ils avaient un but dans la vie et un guide fiable. Certains païens auraient payé cher pour avoir accès à cette connaissance si précieuse.
- Or la plupart des « craignants-Dieu » non israélites n'avaient pas accès à cette connaissance. Comme le dit Paul en Actes 17.27, ils étaient obligés de chercher Dieu à tâtons, de manière intuitive, en fonction de leur sensibilité spirituelle, au travers des merveilles de la création, de leur expérience. Mais leur connaissance restait approximative et source de frustrations.
- Prenons une image pour saisir le privilège qu'avaient les Juifs.

ILLUSTRATION : Imaginez-vous au musée des beaux-arts dans une grande pièce borgne remplie de tableaux magnifiques. Les Juifs seraient comparés à un groupe de visiteurs qui bénéficieraient de l'électricité et des nombreux éclairages qui mettent en valeur les œuvres artistiques. Ils pourraient admirer les tableaux, apprécier la dextérité de l'artiste, sa sensibilité dans le choix des couleurs, s'arrêter sur des détails et en même temps avoir une vue d'ensemble.

Les païens eux, seraient également un groupe de touristes qui visite le même musée mais un jour de grève, sans éclairage. Ils n'auraient que leur briquet et leur téléphone portable pour admirer les splendides œuvres accrochées aux murs.

- Voyez-vous mieux le privilège extraordinaire des Juifs maintenant ? Ils pouvaient admirer l'auteur de la création, apprécier les œuvres de Dieu à leur juste valeur parce qu'ils avaient l'éclairage de la révélation dans la Bible.
- Comme vous le savez, tout privilège s'accompagne d'une responsabilité.

La responsabilité des Juifs

- Le problème est que cette connaissance était stérile, qu'elle ne trouvait pas d'applications concrètes dans leur vie.
- Ils se gargarisaient de connaître la Bible et son message, d'avoir la connaissance de la vérité mais ils ne la mettaient pas en pratique.
- Ils étaient comme nombre de nos contemporains qui nous disent à longueur de temps : **je suis croyant mais non pratiquant**.
- Les statistiques parlent d'elles-mêmes. Un sociologue affirme que :
 - « La France est le pays d'Europe de l'Ouest au plus fort taux de non-pratique culturelle : 60,1 % des personnes disent ne jamais assister à un office religieux. Seulement 7,5 % des personnes interrogées déclarent assister à un culte une fois par semaine ou plus. »¹

Année	1986	2001	2005	2011
Foi en Dieu	85 %	78 %	55 %	36 %
Répartition des obédiences religieuses françaises				
Obédience catholique	81 %	69 %	65 %	52 %
Obédience protestante	1.5 %	1.7 %	1.8 %	1.8 %
Obédience musulmane	2.5 %	2.8 %	4 %	7 %
Autres religions	?	?	1 %	?
Athées		?	28 %	34%

- Si nous lisons bien ce sondage, seulement 36% des Français déclarent croire en Dieu alors que nous trouvons 52% de catholiques. Cela signifie qu'un Français est capable de dire : « **je suis catholique mais je ne crois pas en Dieu** ».
- C'est une caractéristique typiquement française. Mais apparemment les Juifs de l'époque de Paul avaient un problème similaire. Ils connaissaient la volonté de Dieu mais ne l'appliquaient pas dans leur quotidien. C'étaient des croyants non-pratiquants !
- Transposé au 21^{ème} siècle, les Juifs auraient pu dire :
 - EXEMPLE : Je suis hospitalier mais je mange toujours seul à la maison. Je suis serviable mais jamais disponible. J'aime mon épouse mais je la frappe pour lui montrer ma tendresse et mon affection. Je suis aimable mais j'insulte tout le monde. J'aime Dieu mais je n'ai pas le temps de lui consacrer plus de

¹ <http://www.eurel.info/FR/index.php?pais=5&rubrique=177>

5 minutes par jour. Je suis docteur mais toujours malade. Je suis un bon conducteur mais flashé injustement chaque jour pour excès de vitesse. Je suis pour les Mac mais j'ai un PC à la maison. Je suis très tolérant, surtout avec ceux qui ont les mêmes convictions que moi. Je suis contre le meurtre mais pour l'avortement de confort. Je suis un bon citoyen mais je ne paye pas mes impôts. Je suis sportif mais seulement devant la TV avec une bière et des pop-corn !

- Bref, vous avez compris l'incohérence entre le discours et la réalité. C'est ce que Paul met en lumière ici. Les œuvres des religieux manifestaient qu'ils croyaient en Dieu, mais qu'ils ne croyaient pas Dieu sur parole en lui faisant confiance, en l'aimant.
- Mais Dieu n'a que faire de notre religiosité et de nos grands principes si nous ne les appliquons pas. La Bible dit que ce type de foi est stérile, morte en elle-même (Jac 2).
- Dieu désire une relation avec nous. Il veut des adorateurs en esprit et en vérité, pas des grenouilles de bénitier.
- Jésus l'a dit clairement :

Jean 14.23-24 « ²³ Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera ; nous viendrons vers lui et nous ferons notre demeure chez lui.

²⁴ Celui qui ne m'aime pas, ne garde pas mes paroles. »

- Si on affirme aimer Dieu, alors il est logique que l'on applique ce que l'on croit. Il y a une relation évidente entre la foi et les œuvres. Elles vont de paire.
- On peut connaître des choses justes sur Dieu et sa volonté sans connaître Dieu.

On peut étudier le christianisme et être incollable sur les questions théologiques, sans connaître Jésus personnellement.

De même que l'on peut connaître Londres en surfant sur le Web, en étudiant la culture britannique, sans y avoir mis les pieds et goûter à un pudding ou à un fish & chips.

- Les Juifs étaient véritablement privilégiés d'avoir cette connaissance mais cela ne faisait pas d'eux des adorateurs authentiques et surtout cela ne les plaçait pas hors du champ de la colère de Dieu.
- Connaître la loi de Dieu est une très bonne chose, mais cela ne nous protège pas du jugement de Dieu. Au contraire, cela nous y expose davantage.

EXEMPLE : C'est comme si après avoir été arrêté pour avoir grillé un feu rouge, je m'expliquais avec le gendarme en disant : « Ne me donnez pas d'amende. Je connais parfaitement bien le code de la route, je suis moi-même professeur d'auto-école ! »

- Mes arguments suffiraient-ils à me protéger de la justice ? Une telle excuse n'aggraverait-elle pas mon cas ?
- Notre désir de nous croire « biens » est tel que nous nous leurrions nous-mêmes en confondant connaissance et obéissance.

6^{ème} excuse : J'ai été baptisé (2.25-29)

> Dieu jugera ceux pratiquent leur foi rituellement et non avec le cœur

²⁵ La circoncision est utile, si tu mets en pratique la loi ; mais si tu transgresses la loi, ta circoncision devient incirconcision. ²⁶ Si donc l'incirconcis observe les ordonnances de la loi, son incirconcision ne sera-t-elle pas tenue pour circoncision ? ²⁷ L'incirconcis de nature, qui accomplit la loi, ne te condamnera-t-il pas, toi qui la transgresses, tout en ayant la lettre de la loi et la circoncision ? ²⁸ Le Juif, ce n'est pas celui qui en a les apparences ; et la circoncision, ce n'est pas celle qui est visible dans la chair. ²⁹ Mais le Juif, c'est celui qui l'est intérieurement ; et la circoncision, c'est celle du cœur, selon l'Esprit et non selon la lettre. La louange de ce Juif ne vient pas des hommes, mais de Dieu.

- Les religieux juifs disaient en somme : « comme j'ai suivi scrupuleusement les rituels de ma religion, je suis exempt du jugement de Dieu ».
- Faux, rétorque l'apôtre Paul. On ne peut pas acheter son salut par une simple incision dans la chair. Ce n'est pas parce que l'on a obéi à un rite préconisé par Dieu dans la Bible que l'on est à l'abri de son jugement.
- Sinon, cela placerait l'homme dans une toute puissance. C'est lui qui se placerait en juge, et nous savons combien l'homme n'est pas impartial.
- Si quelqu'un avait ce pouvoir, il l'utiliserait de manière malsaine. Il n'irait pas vers ses ennemis, comme Jonas, car il ne verrait pas l'intérêt d'offrir le salut à des mécréants.
- Si la circoncision était l'assurance que l'on est sauvé, alors il faudrait circoncire tout le monde. Et là nous sommes confrontés à un problème majeur.
- Que faisons-nous des filles ? Pratiquer l'excision ??? Certainement pas. Ce n'est pas ce qu'a préconisé Dieu. C'était un signe de l'alliance mais il était préconisé pour les mâles descendants d'Abraham.
- Les filles n'étaient pas concernées. Alors pourquoi les Juifs étaient si attachés à la circoncision ? Parce qu'ils croyaient que l'accomplissement de ce rituel particulier les préserverait du jugement.
- Ce type de croyance n'est pas une foi vivante en un créateur. C'est une forme de superstition.

Cela me rappelle une discussion avec un collègue de foot athée. Il était tout heureux de me donner les dragées offertes à l'occasion du baptême de sa fille. Je lui ai demandé pour quelle raison il avait fait baptiser sa fille alors qu'il ne croyait pas en Dieu lui-même. Sa réponse était révélatrice : « **On ne sait jamais !** ».

Hier, nous sommes passés devant la chouette, rue de la chouette à Dijon. C'est un haut lieu de superstition dijonnais. Les gens athées, anti-religieux touchent ce bout de statut reconstitué il y a quelques années, **parce qu'on ne sait jamais !**

D'autres parcourent leur horoscope chaque jour, **parce qu'on ne sait jamais**.

D'autres brûlent des cierges, font un pèlerinage, **parce qu'on ne sait jamais**.

- L'homme se leurre en permanence sur son état devant Dieu. Et notre Dieu est affligé de voir cela, car ce qu'il veut c'est une relation vivante, vraie et authentique avec lui.

EXEMPLE : Comment réagiriez-vous si chaque matin, votre enfant venait vous voir en disant : « Mère, j'ai sorti les poubelles, j'ai fait mon lit, je me suis brossé les dents... puis-je aller jouer dehors maintenant ? »

Est-ce qu'une maman rêve d'avoir un enfant comme celui-là ? Non, évidemment. Elle préférerait de loin que son enfant vienne naturellement dans ses bras, sans contrainte et qu'il lui dise simplement : « Je t'aime maman » et qu'il lui exprime ce qu'il ressent, ce qu'il vit, ses difficultés et ensuite qu'il obéisse.

- « **J'ai été baptisé** » est le titre de cette dernière excuse. Pour les protestants comme pour les catholiques, le baptême est une pratique actuelle.
- Mais ce que dit Paul concernant la circoncision des Juifs vaut pour le baptême des religieux d'obédience chrétienne.
- On ne peut pas s'appuyer sur cette béquille ! Le baptême ne sauve pas. Il ne fait pas de nous un « meilleur chrétien ».
- C'est un rite qui représente et symbolise une réalité spirituelle. Mais ce signe n'a de signification que lorsqu'il correspond à une réalité intérieure, à une circoncision de cœur, comme le rappelaient déjà les prophètes de la première alliance (De 10:16 ou Jér 9:26).
- Le danger dans toute religion est de conférer, consciemment ou non, un pouvoir magique au signe, le baptême par exemple, ou la cène. La foi est alors déplacée de Dieu vers le signe, la repentance et les œuvres ne revêtent plus qu'une importance secondaire.

Conclusion

- Voici 6 mauvaises raisons invoquées par les religieux pour tenter d'échapper au jugement de Dieu :
 1. Les autres font pire que moi (v. 1-3)
 2. Tout baigne pour moi (v. 4-5)
 3. Je pratique le bien (v. 6-11)
 4. J'ai ma religion (v. 11-16)
 5. Je suis croyant non pratiquant (v. 17-24)
 6. J'ai été baptisé (v. 25-29)
- Avez-vous d'autres raisons ?
- Mes amis, vous pouvez allonger cette liste indéfiniment, aucune excuse ne pourra vous épargner le jugement de Dieu.

- Venir à l'église tous les dimanches, écouter les meilleures prédications, lire les meilleurs ouvrages de littérature chrétienne, faire du bien chaque jour en essayant de rester humble... Rien ne vous épargnera le jugement de Dieu.
- C'est la mauvaise nouvelle du jour. Vous êtes condamnés par Dieu, quelles que soient votre origine ou votre étiquette. La Bible le dit avec force.
- Est-ce qu'on en reste là ? Non, il y a une bonne nouvelle mes amis. Mais cette bonne nouvelle ne peut s'appliquer qu'à ceux qui comprennent qu'ils sont perdus, qui méritent le jugement de Dieu et sa colère et qui n'essayent pas de s'accrocher à une excuse non listée...
- Exemple de Neil Cole, sur les plages de Malibu.

Neil Cole, auteur du livre « *Une Bible, un café, des disciples* », a débuté sa carrière sur les plages de Malibu. Il raconte qu'il a appris sa plus grande leçon spirituelle lors d'un de ses tout premiers sauvetages en mer.

Un jour, alors que la mer était agitée et qu'il scrutait l'océan avec des jumelles, il aperçut un homme en train de se débattre dans l'eau. Voyant l'urgence, il prit son flotteur, traversa la plage à toute vitesse puis se jeta à la mer. Il affronta le courant et les vagues et s'approcha de l'homme. Lorsqu'il fut à quelques mètres, il lui jeta son flotteur et lui demanda de le saisir. Dans la panique, l'homme n'écouta pas. Neil s'approcha à quelques centimètres de l'homme qui luttait pour rester à la surface. Il tenta de le raisonner mais en vain ! A ce moment, l'homme lui sauta dessus et s'agrippa à lui de toutes ses forces.

Problème ! Le sauveteur ne pouvait plus nager. Il avait les mains liées. Que faire ? Neil fit quelque chose d'étrange mais de nécessaire dans ce genre de situation. Au lieu de lutter pour rester à la surface et de mourir noyé avec cet homme, il alla sous l'eau, le plus profond possible. Voyant qu'il allait dans la mauvaise direction, et qu'il allait périr, l'homme le lâcha immédiatement pour tenter de remonter à la surface. Neil nagea sous l'eau quelques mètres pour qu'il ne puisse pas tenter de s'accrocher à lui puis il lui dit : je ne peux pas vous sauver tant que vous ne suivrez pas mes consignes. Soit vous saisissez le flotteur, soit vous mourez ! C'est ma seule offre. L'homme réalisa soudainement qu'il n'avait pas le choix : la vie ou la mort. Le flotteur ou la noyade !

Il saisit le flotteur et Neil put le ramener jusqu'à la plage sain et sauf.

- J'ai choisi cette anecdote parce qu'elle montre que Dieu ne peut pas agir tant que nous trouvons des excuses, tant que nous essayons de nous justifier.
- Dieu ne peut nous sauver qu'à partir du moment où nous reconnaissons que nous sommes perdus sans lui, qu'il n'y a plus aucun espoir de nous en sortir tout seuls.
- Voulez-vous être sauvés ? Alors acceptez le flotteur qu'il vous tend et saisissez le par la foi.